GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

Votre mensuel sanitaire

Lettre d'information N°87 – Novembre 2023

LA VOIX DU GDS

Le 14 décembre prochain se tiendra notre Assemblée Générale à Heuchin.

Nous vous attendons nombreux pour fêter les 70 ans de votre Groupement de Défense Sanitaire du Pas-de-Calais !

IBR – L'éradication progresse

Et pour qu'elle s'accélère, cet hiver tous les bovins non connus infectés et vaccinés contre l'IBR avec un vaccin délété (type Bovilis IBR ou Hyprabovis IBR) sont à prélever en prophylaxie. **Le test « gE** », qui sera pratiqué, distinguera les bovins qui sont restés sains.

Une **réforme réglementaire obligatoire**, **plus stricte que l'an dernier**, **des bovins infectés** est prévue sur une, deux ou trois années maximum, et selon le pourcentage de bovins infectés. Le texte devrait paraitre cet hiver. Des aides de l'Etat sont prévues. Ne tardez plus à réformer les bovins infectés, et préparez dès à présent le renouvellement !

De plus les prises de sang dans les cheptels non indemnes seront à réaliser **avant le 31 janvier 2024**.

Chaque situation étant différente, vous pouvez nous contacter au 03.21.60.48.98 pour mieux vous situer.

L'éradication de cette maladie réglementée, reprise dans la Loi de Santé Animale, coûte très cher depuis l'application du dernier arrêté ministériel. Aussi, en 2023, le conseil d'administration du GDS a validé, sous conditions, **la prise en charge à 50%** des analyses obligatoires en cas de découverte de nouveaux bovins infectés, des 1ères analyses suivant la réforme des bovins infectés dans les délais imposés, et des « tests gE » qui seront réalisés cet hiver.

Une nouvelle réflexion s'engagera sur une aide à la réforme, lorsque les textes ministériels attendus seront parus.

Betty TOURRET, Présidente de la commission maladies réglementées

BVD : Phase II, on poursuit !

Lors de la dernière campagne de prophylaxie, quelques cheptels avaient été sélectionnés pour participer au test sérologique BVD pour préparer la phase II du programme.

Il s'agit de vérifier **si le virus circule ou a circulé dans l'élevage, par recherche d'anticorps.**

Pour la campagne de prophylaxie qui vient de démarrer, c'est 130 cheptels qui ont été désignés pour effectuer ce test.

- Pour les allaitants : les tubes prélevés pour l'IBR seront également analysés en BVD anticorps.
- Pour les laitiers : l'analyse sera effectuée sur le lait. Si le lait est positif, des prises de sang seront à réaliser.

Ce test est **intégralement pris en charge** par votre GDS. Les données recueillies seront analysées et nous permettrons d'avancer vers la phase II progressivement : arrêt des boucles préleveuses pour les élevages qui le souhaiteront et pour lesquels les paramètres sont favorables.

A SUIVRE !

MHE – Maladie Hémorragique Epizootique

La maladie touche déjà les bovins, ovins, caprins, cervidés de 12 départements du sud-ouest et la zone réglementée s'étend sur une 30aine de départements.

Frais vétérinaires, prélèvements et analyses sont pris en charge à 100% par l'Etat en cas de suspicion clinique (pas pour les mouvements).

Assurez-vous que les bovins en provenance de cette zone présentent une **PCR négative** (<14 j avant départ) et ont été strictement **désinsectisés avant et depuis leur départ.**

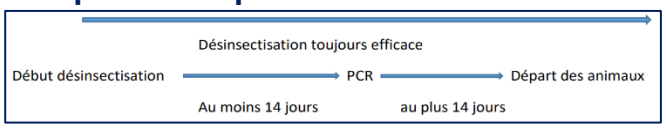

Les jeunes de moins de 70 j peuvent arriver en zone indemne pour y être engraissés en bâtiment fermé puis abattus **Si** animaux, transports et locaux sont parfaitement désinsectisés.

Tuberculose bovine – Fin de la ZPR

Un vrai soulagement pour les éleveurs situés en zone de prophylaxie renforcée : il n'existe plus de surveillance de la tuberculose en IDC pour les ZPR que nous avons connues ces 4 dernières années (secteur Leulinghen Bernes et Bezinghen).

Prophylaxies bovines 2023/2024

La campagne de dépistage obligatoire des maladies réglementées, et des cheptels en plan d'assainissement, est ouverte jusqu'au 30 avril 2024, sauf pour les cheptels non indemnes d'IBR.

Il est souhaitable de présenter au vétérinaire tous les bovins indiqués sur les inventaires, et **prévoir une bonne contention**. Les prises de sang peuvent être faites en plusieurs fois, en moins de 90 jours et au plus tard au 30 avril 2024.

Les tarifs vétérinaires sont réglementés par arrêté préfectoral. Vous pouvez les demander au GDS.

Formations fin 2023 : inscrivez-vous !

Le calendrier de formations jusqu'à la fin de l'année est fixé :

- ✓ Biosécurité **bovine** appliquée à la paratuberculose : **23 novembre 2023** – à Autingues. Inscrivez-vous !

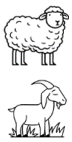

Nouveauté : biosécurité **petits ruminants** appliquée aux avortements : **19 décembre 2023** – secteur Embry/Créquy

Pensez à bloquer les dates et nous contacter pour réserver votre place ! Les bulletins d'inscription vous parviennent par mail au fur et à mesure. Vous pouvez également vous préinscrire sur ce lien .

Un kit de 4 panneaux signalétiques vous sera remis à l'issue des formations biosécurité !

SECTION EQUINE : Date à retenir

Nous vous donnons rendez-vous, autour d'un café, le **14 Novembre de 10h à 12h pour une réunion d'information à la MFR de Campagne-lès-Boulonnais.**

L'occasion de **se rencontrer**, **d'échanger sur les actions du GDS** mais surtout d'**approfondir ses connaissances en santé équine** grâce à l'intervention du Dr vétérinaire CURFS Morgane : maladies hivernales contagieuses, maladies du poulain et parasitisme sont au programme.

Inscrivez-vous dès maintenant : téléphone ou mail.

Dépistage collectif PARATUBERCULOSE et BESNOITIOSE

Le GDS prend en charge avec le Conseil Départemental, des dépistages collectifs depuis plusieurs années afin de vous donner un indicateur sur certaines maladies.

Votre GDS programme cet hiver un dépistage sur le lait de tank en **besnoitiose**. **Ce dépistage avait été programmé il y a deux ans : les résultats étaient satisfaisants avec 99% des cheptels laitiers négatifs.**
L'ensemble de la filière élevage souhaite que nos troupeaux laitiers restent indemnes de besnoitiose.

C'est pourquoi, nous devons surveiller et programmer un dépistage. Les résultats vous seront communiqués à la fin de l'hiver, au plus tard en avril 2024.

Votre GDS programme également un dépistage en **paratuberculose**. Il sera réalisé sur tous les cheptels **allaitants** en mélange de 10 sur les tubes de prophylaxie. Le résultat est positif ? Vous pouvez faire reprendre le mélange à l'individuel afin d'identifier le(s) bovin(s) positif(s). L'ensemble des cheptels **laitiers** seront également analysés sur les laits de tank. Si votre résultat est positif, prenez contact avec nous pour connaître la démarche à suivre.

Dès un animal positif il est possible et important de mettre en place un plan de lutte.

Station d'épuration : attention aux écoulements !

Une station d'épuration du littoral aux installations dégradées, se déversait dans des prairies pâturées. Conséquences : des bovins saisis à l'abattoir pour cause de **cysticercose** (= tenia humain). Le GDS, la Chambre et la FDSEA sont intervenus conjointement, auprès de la communauté de communes afin de trouver des solutions durables aux élevages impactés !

Aviculture : le CRAVI se constitue « Section Avicole » de la FRGDS !

Organisme à Vocation Sanitaire multi-espèces reconnu par l'Etat, la FRGDS des Hauts-de-France dispose désormais d'une section spécialisée pour les élevages de volailles.
C'est le Comité Régional Avicole (CRAVI) qui assurera son fonctionnement et l'interface avec les services de l'Etat pour le suivi du bon état sanitaire des élevages.
Contact CRAVI : Florine Serrurier 03.21.60.57.70

Tél : 03 21 60 48 98
gds62@reseaugds.com
56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex
www.gdshautsdefrance.fr